



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire



ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie
Projet « WE » - PC 92050 20 T0102

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date 26 juin 2023 portant dénomination d'équipements municipaux et de voies sur le territoire de Nanterre ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des constructions à venir, desservies par la voie nouvellement dénommée « rue de l'Etang Béchard » ainsi que par les voies existantes « rue Ernest Renan », « rue Jules Michelet » et « avenue Jules Quentin » ;

Considérant qu'il convient d'attribuer des adresses aux accès des constructions depuis les voies nouvellement dénommées et existantes, afin d'en permettre la localisation et par conséquent la desserte ;

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan joint :

- Accès livraison – parking bâtiment D : 45 avenue Jules Quentin,
- Accès foyer – coworking : 65 avenue Jules Quentin,
- Local transformateur : 67 avenue Jules Quentin,
- Accès commerce : 69 avenue Jules Quentin,
- Accès hall principal (A et C) : 58 rue de l'Etang Béchard,
- Accès hall principal (D et E) : 69 rue de l'Etang Béchard,
- Accès fitness : 124 rue de l'Etang Béchard,
- Accès livraison – parking bâtiment A : 68 rue Ernest Renan,
- Accès jardin campus : 70 rue Ernest Renan,
- Accès livraison bâtiment E : 24 rue Jules Michelet,
- Accès livraison bâtiment C : 36 rue Jules Michelet.

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le **21 DEC 2023**



Le Maire de Nanterre,

Raphaël ADAM